



# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 14/12/2023

Date d'affichage : 22/12/2023

L'an **deux mil vingt trois, le vingt décembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Bruno THOUROUDE, M. Yann VILLEROY, Mme Aurélie BLONDEL, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Sandrine HUSSON, Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Delphine HUBLIN-PARIS en faveur de M. Christian BEAUDOIN.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : M. Michel BREQUIGNY.

### **OBJET : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local avec l'école de musique**

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de renouveler la convention de mise à disposition d'un local avec les professeurs de l'école de musique CMusique et la mairie de Thiberville, propriétaire de ce local.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 18 Voix Pour) :**

- accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local pour l'installation de l'école de musique.
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention (jointe en annexe) avec les professeurs de l'école de musique CMusique et la Mairie de Thiberville, propriétaire de ce local.
- fixe le montant du loyer annuel à 300 €.

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de  
EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 22/12/2023

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, M.  
Michel BREQUIGNY.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS